



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE BAPTISTE

Séance extraordinaire du Conseil

Mardi 13 décembre 2022 à 19 h 50

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations de la municipalité de St-Pierre-Baptiste pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée